

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 19 AVRIL 2023

### N° 2023-172 ZONE DE LOISIRS DE LA MORLIÈRE – FOURNITURE ET POSE DE MOBILIER

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Vu la délibération n° 138/10 du 1<sup>er</sup> décembre 2010 décidant l'aménagement touristique des lacs,

La Communauté de communes s'occupe de l'aménagement touristique et de la mise en place d'activités autour des 3 lacs du Pays de Chantonnay : les lacs de l'Angle Guignard à Chantonnay, de Rochereau à Sigournais et de la Vouraie à Bournezeau et Saint Hilaire le Vouhis.

La Communauté de communes souhaite continuer l'aménagement sur la zone de loisirs de la Morlière avec la pose de nouveau mobilier : tables de pique-nique, bancs et chaises longues en bois.

La Présidente accepte le devis de Pic Bois pour un montant de 13 249,03 € HT.

À CHANTONNAY, le 19 avril 2023

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 19/04/2023.